



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

DE LIÈGE
DIVISION NAMUR

23 JUL. 2014

le

Pr. Le Greffier
Greffe

R.
M.
I.



14147999

N° d'entreprise : 544.548.003.

Dénomination

(en entier) : **SAFRAMAN**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 5310 EGHEZEE - ROUTE DE FORVILLE 14

Objet de l'acte : **ACTE COMPLETIF DES STATUTS**

D'un acte reçu par Maître Michel d'Harveng, notaire associé à Thon-Samson/Andenne, en date du quatre juillet deux mille quatorze, en cours d'enregistrement, il résulte que Monsieur SAUSSU Fernand Walter Louis, né à Thon le vingt-quatre juin mil neuf cent quarante-six (numéro national 46.06.24-015.79), divorcé en premières noces de Madame POUPIER Myriam et son épouse en secondes noces Madame FRAIHA Ghita, née à Laouamra (Larache, Maroc) en mil neuf cent quatre-vingt-un (numéro national 81.00.00-670.61 – carte de séjour numéro B 1612859 40), de nationalité marocaine ; Tous deux domiciliés à 5310 Warêt-la-Chaussée/Eghezée, route de Forville 14 ont demandé d'acter ce qui suit :

- Que par acte daté du seize janvier deux mille quatorze, ils ont requis le Notaire soussigné d'acter en la forme authentique la constitution de la société privée à responsabilité limitée « SAFRAMAN », dont le siège social est établi à 5310 Eghezée, route de Forville 14,
- Que les statuts de ladite société ont été publiés au Moniteur belge en date du 29 janvier 2014 sous la référence 14028300,
- Que la société s'est vue attribué le numéro d'entreprise 544.548.003,
- Qu'ils possèdent ensemble l'entièreté des parts de ladite société.
- Que ladite société n'a pas encore débuter ses activités.
- Que l'objet social tel que repris aux statuts ne reprend pas l'activité de génie civil qui sera l'activité principale de la société.
- Qu'il s'agit d'un oubli qui demande à compléter les statuts.

Ceci exposé, les comparants déclarent compléter l'article trois des statuts par le point suivant, tous les autres articles restant inchangés, en ajoutant au sixième point de l'objet social :

« Tous travaux de génie civil et hydrauliques au sens le plus large » la suite restant inchangée.

Pour extrait analytique conforme.

Déposés en même temps : expédition de l'acte completif des statuts.

Michel d'HARVENG Notaire associé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/08/2014 - Annexes du Moniteur belge